

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif ainsi qu'au compte administratif afin permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante et être en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable Public.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LES DÉPENSES ET LES RECETTES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Pour l'année 2020, la synthèse des résultats est la suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 872 929,76 €	11 945 576,14 €
INVESTISSEMENT	2 001 783,60 €	2 719 084,75 €
RÉSULTATS ANTÉRIEURS SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 000 000,00 €
RÉSULTATS ANTÉRIEURS SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	1 275 890,27 €
RESTES À REALISER	2 810 931,68 €	890 900,00 €
TOTAL	15 685 645,04 €	17 831 451,16 €
<u>RÉSULTAT NET</u>	-	<u>2 145 806,12 €</u>

Sous-préfecture d'Argenteuil

15 JUIL. 2021

Page | 1

Vu d'ensemble de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement au niveau budgétaire se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES 2020		RECETTES 2020	
Natures des dépenses	Montant	Natures des recettes	Montant
011 - Charges à caractère générales : Fluides, repas scolaire, petit outillage, entretien et maintenance, assurances...	2 497 313,51	013 - Atténuations de charges : Remboursement liés aux congés de maternité et aux maladies longue durée	141 715,74
012 - Personnel : Salaires et charges	6 500 833,49	70 - Produits des services : Cimetière, restaurant scolaire, crèche, centre de loisirs, sorties, buvettes...	753 121,60
014 - Atténuations de produits : Prélèvement F.P.I.C. (Reversement aux communes moins favorisées)	0,00	73 - Impôts et taxes : Taxe d'habitation, taxes foncières, Fonds de solidarité de la Région Ile de France et droits de mutation	8 147 194,31
65 - Autres charges de gestion courantes : Contingent d'incendie, indemnités des élus, subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la caisse des écoles	429 324,65	74 - Dotations et subventions de l'Etat (Dotation forfaitaire), du Département et de la C.A.F.	1 951 388,26
66 - Charges financières : Intérêts des emprunts	164 740,23	75 - Locations des logements et concessions électricité et gaz	39 790,04
67 - Charges exceptionnelles : Aide à l'installation d'un médecin, annulation de titre (taxe sur la publicité)	192 039,59	77 - Autres produits exceptionnels : Remboursement des assurances, de frais de justice, avoirs	908 715,19
Total des dépenses réelles	9 784 251,47	Total des recettes réelles	11 941 925,14
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 088 678,29</i>	<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 651,00</i>
<i>Déficit antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>Excédents antérieurs</i>	<i>1 000 000,00</i>
Total général	10 872 929,76	Total général	12 945 576,14
Résultat de clôture du fonctionnement en 2020 : 2 072 646,38			

* **les dépenses**, elle regroupe l'ensemble des dépenses réalisées pour la gestion quotidienne de la commune. Il s'agit principalement des charges à caractère générales (fluides, achats, prestations de services, maintenance, dépenses d'entretien...), des charges du personnel (salaires, cotisations...), des autres charges de gestion courantes (contingent d'incendie, subvention aux associations...), ainsi que les charges financières (intérêts des emprunts).

* **Les recettes**, cela correspond principalement aux sommes encaissées, c'est-à-dire les produits des services (restaurants scolaires, centre de loisirs, culture...), les impôts, les dotations (dotation forfaitaire, rural, de péréquation...), les subventions (C.A.F., Département...) ainsi que les autres produits de gestion courante (loyers et concessions).

Et la section de fonctionnement du budget est élaborée en fonction des six grandes orientations définies lors des engagements de campagne :

1. Accompagner les familles et créer les conditions de la réussite scolaire : une priorité déterminante ;
2. Affirmer la notion de service public : une priorité stratégique ;
3. Agir contre les formes d'incivilités et garantir la tranquillité publique : une priorité majeure ;
4. Maintien des aides aux partenaires locaux pour une ville dynamique ;
5. Valorisation de l'environnement communal : un enjeu durable.

Vu d'ensemble de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, en dépenses ou/et en recettes à caractère exceptionnel, par exemple en dépense, la construction du 3^{ème} groupe scolaire Louise Michel et en recette, la vente de terrain pour la réalisation de logements.

En investissement, la priorité du mandat 2014-2020 a été la réalisation du 3^{ème} groupe scolaire Louise Michel afin d'accueillir les enfants du nouveau quartier des Bocquets.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES 2020		RECETTES 2020	
Natures des dépenses	Montant	Natures des recettes	Montant
20 - Etudes et logiciels informatiques	4 848,98	13 - Subventions d'investissement : de l'Etat, de la Région et du Département	334 676,00
21 - Achat de matériel : véhicules, mobilier et travaux terminés dans l'année	1 148 745,96	16 - Emprunts	0,00
23 - Travaux en cours d'exécution : réfection de toiture, enfouissement des réseaux	510 608,72	23 - Immobilisations en cours : avance sur travaux en cours	0,00
Total dépenses d'équipement	1 664 203,66	Total dépenses d'équipement	334 676,00
10 - Dotations, fonds divers et réverses	2 344,49	10 - Dotations fond divers et réserves	1 167 629,32
16 - Charges financières : remboursement du capital des emprunts	330 264,57	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés - virement de la section de fonctionnement	126 781,26
45 - Opération pour compte de tiers :	1 319,88	45 - Opération pour compte de tiers :	1 319,88
Total des dépenses réelles	1 998 132,60	Total des recettes réelles	1 630 406,46
<i>040 - Opérations d'ordre entre sections pour l'amortissement des subventions</i>	<i>3 651,00</i>	<i>040 - Opérations d'ordre entre sections pour l'amortissement du matériel</i>	<i>1 088 678,29</i>
<i>Déficit antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>Excédents antérieurs</i>	<i>1 275 890,27</i>
Total général de l'exercice	2 001 783,60	Total général de l'exercice	3 994 975,02
Restes à réaliser	2 810 931,68	Restes à réaliser	890 900,00
Total général	4 812 715,28	Total général	4 885 875,02
Solde d'investissement positif à reporter : 73 159,74			

Sous-préfecture d'Argenteuil

15 JUIL. 2021

Page | 3

ARRIVEE
ARRIVÉE

* **En dépenses** : Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Cela peut être l'acquisition de mobilier, de matériel d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ou la réalisation d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

* **En recettes** : deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ;
- Les recettes perçues en lien avec les projets retenus, par exemple les subventions liées à des travaux sur un bâtiment public, à l'enfouissement des réseaux ou à des participations en rapport avec un Projet Urbain Partenarial comme pour la construction du 3^{ème} groupe scolaire.

Comme chaque année, le programme d'investissement continue avec des travaux d'entretien, de rénovation et de modernisation des bâtiments communaux. Les principaux travaux en 2020 concernent le secteur scolaire, avec les études pour le passage en self du restaurant scolaire Pierre Curie, le secteur sportif avec des travaux de mise en conformité accessibilité des vestiaires du haut et de bas (douches et toilettes) et le réaménagement de la toiture des vestiaires du haut et la voirie avec l'enfouissement des réseaux rue Georges Boucher.

2 - ÉLÉMENTS DU CONTEXTE : BUDGÉTAIRE ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

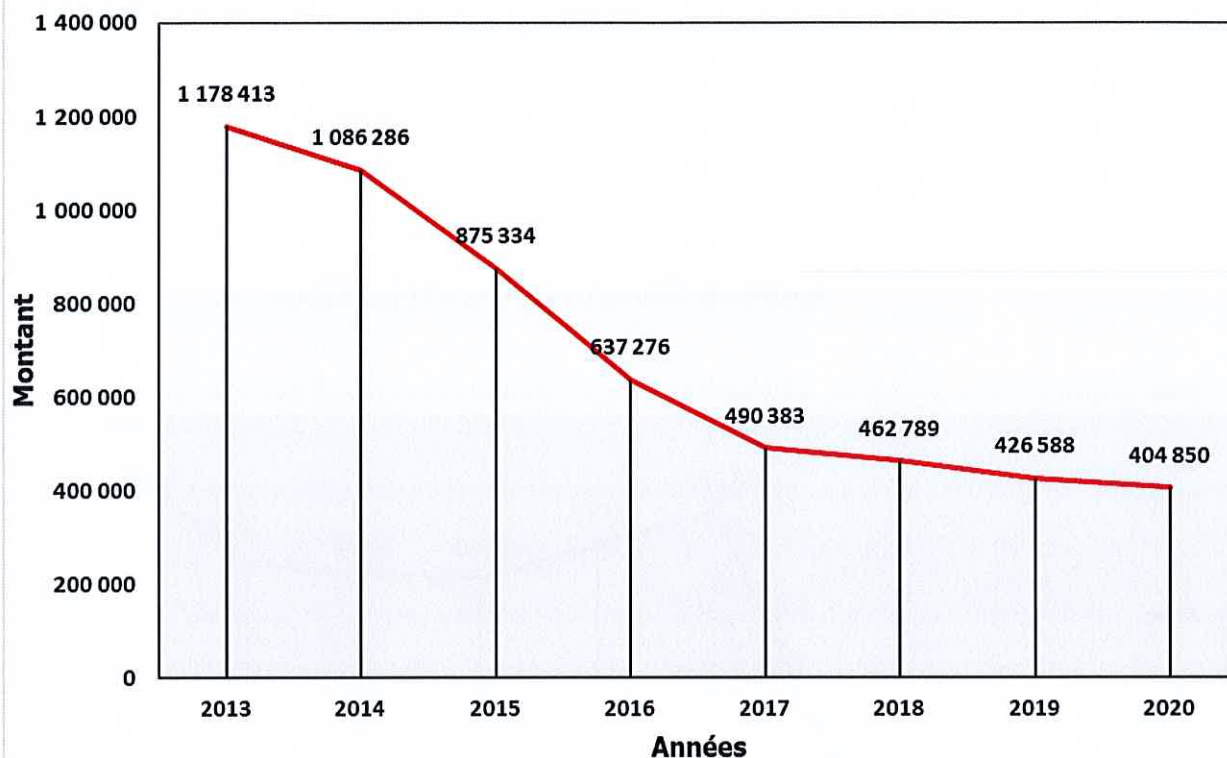
* **Dotation forfaitaire**

Le compte administratif 2020 constate une nouvelle fois la baisse de la dotation forfaitaire qui constitue la principale contribution de l'Etat au fonctionnement des collectivités.

Ainsi le montant de la dotation forfaitaire est passé en 8 ans de 1.178.413 € à 404.850 €, soit une diminution pour 2020 de 773.563 € par rapport à 2013 et qui va perdurer dans les années à venir.

Libellé	Diminution de la dotation forfaitaire de 2013 à 2020								Total de 2013 à 2020
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Dotation forfaitaire réelle	1 178 413	1 086 286	875 334	637 276	490 383	462 789	426 588	404 850	5 561 919
Perte annuelle par rapport à 2013	0	-92 127	-303 079	-541 137	-688 030	-715 624	-751 825	-773 563	-3 865 385
Montant cumulé de la dotation forfaitaire sur 8 ans avec le montant de 2013									9 427 304

Dotation forfaitaire de 2013 à 2020



Cette minoration importante de la dotation forfaitaire aux Collectivités Locales est due à deux contributions que les Collectivités Locales ont dû faire en faveur de l'Etat pour réduire les déficits publics, la première en 2014 de 1,5 milliards d'euros avec le « Pacte de confiance et de responsabilité » et la deuxième de 2015 à 2017 de 11 milliards d'euros ramené à 9,71 milliards d'euros et ces réductions sont définitives.

* **Population Insee**

La diminution de dotation forfaitaire est accentuée par les estimations à la baisse du nombre d'habitants de la Commune par l'Insee (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). En effet, le montant des dotations tient compte du nombre d'habitants et toute baisse entraîne une diminution d'une partie des recettes des Communes.

En 2019, la population recensée par l'Insee est de 9.423 habitants, soit 1.076 habitants par rapport aux chiffres de la population légale fournie par l'Insee la même année, soit 8.347 habitants. En effet, l'Insee répercutera ce chiffre qu'à partir de 2023 et lissé sur 5 ans de 2023 à 2027.

Au 1^{er} janvier 2020, la population légale prise en compte par l'Insee est de 8.431 habitants soit 84 habitants de plus au lieu de 1.076 recensés début 2019.

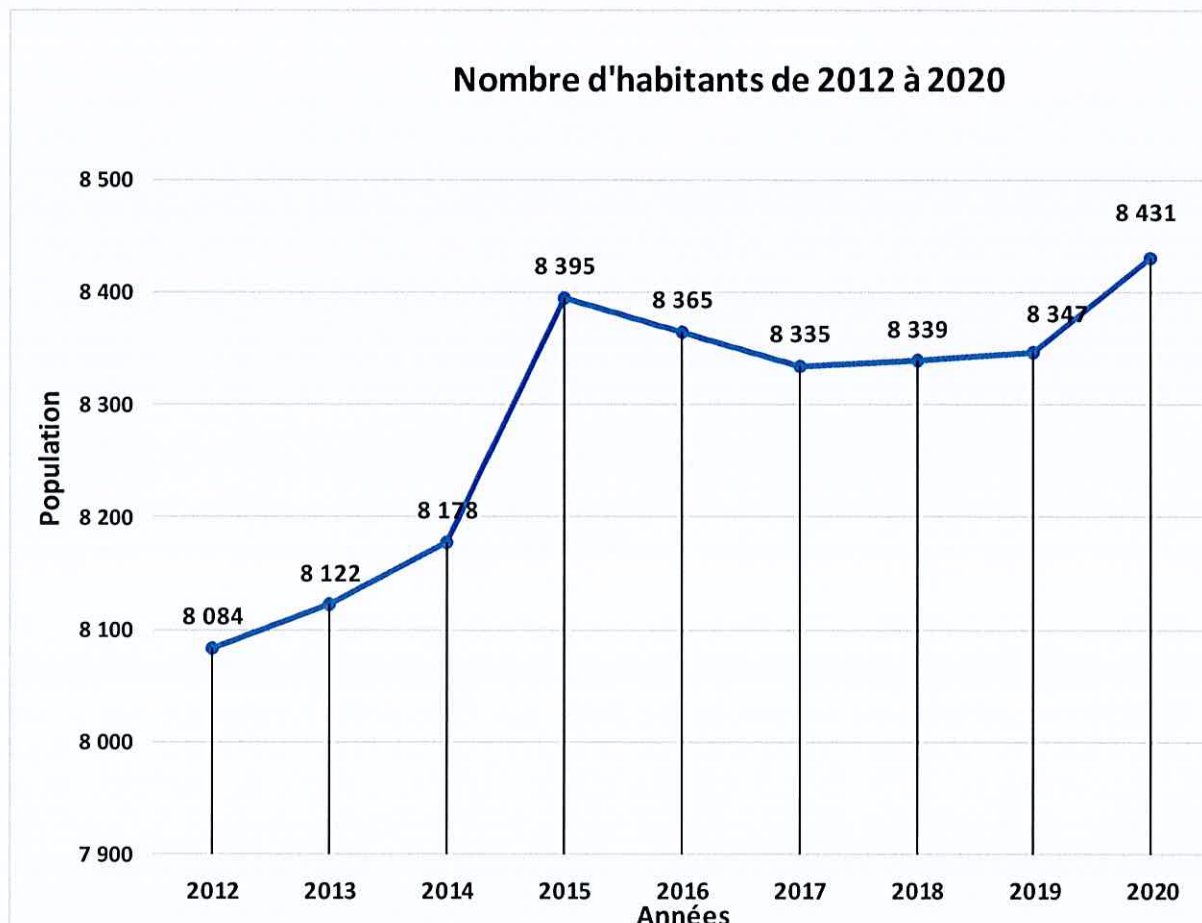
Sous-:

15 JUIL 2020

ARRIVE

Page | 5

Nombre d'habitants de 2012 à 2020 - Chiffres INSEE									
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'habitants de 2008 à 2020	8 084	8 122	8 178	8 395	8 365	8 335	8 339	8 347	8 431
Population recensée début 2019 par l'INSEE :								9 423	0
Augmentation réelle de la population :								1 076	0
Augmentation de population prise en compte par l'INSEE pour 2020 :								84	



Face à ce contexte, notre stratégie réaffirmée est de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans augmenter les taux de fiscalité tout en maintenant l'investissement dont notre ville aura besoin.

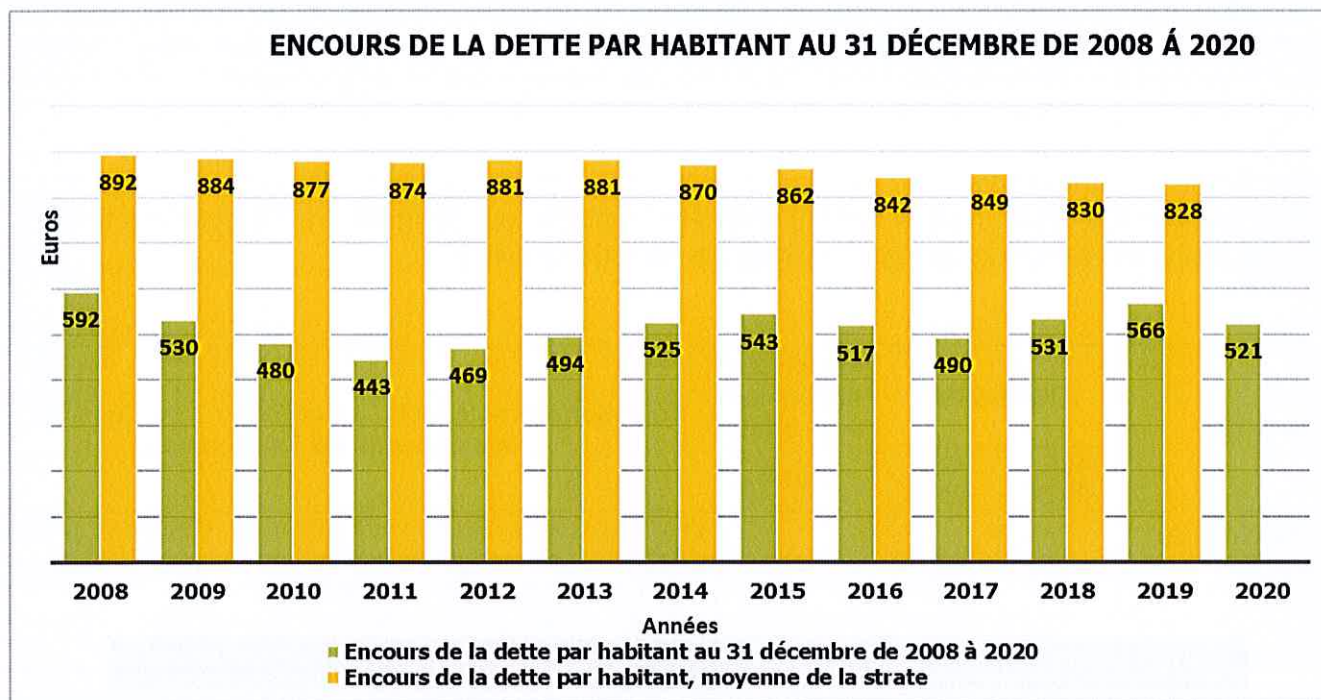
3 – NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

- **Niveau d'endettement et capacité de désendettement de la Commune**

En 2020, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt, comme il avait été prévu au budget. Cela permet une baisse de l'encours de la dette afin de continuer à garder un endettement pour les habitants de Pierrelaye inférieur à la moyenne de la strate et de préserver la capacité d'emprunter de la Commune à des taux attractifs pour financer des projets futurs en évitant le recours à la fiscalité.

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT DE 2008 À 2020

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette par habitant au 31 décembre de 2008 à 2020	592	530	480	443	469	494	525	543	517	490	531	566	521
Encours de la dette par habitant, moyenne de la strate	892	884	877	874	881	881	870	862	842	849	830	828	



Ainsi, la dette par habitant est bien en dessous de la moyenne des villes de taille analogue.

Avec 8 emprunts à taux fixe, la commune dispose d'un faible taux d'endettement ce qui explique qu'elle se situe au niveau le plus bas des risques sur l'échelle GISSLER. Cela lui permet à la fois d'accéder plus facilement au crédit et de négocier des taux plus intéressants avec les établissements bancaires.

4 – NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION ET RATIOS

- Niveau des taux d'imposition**

En 2020, les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2016, soit pour les deux taxes :

LES TAUX D'IMPOSITION DE 2016 À 2020

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	12,91%	12,91%	12,91%	12,91%	-
Taxe sur le foncier bâti	19,96%	19,96%	19,96%	19,96%	19,96%
Taxe sur le foncier non bâti	82,37%	82,37%	82,37%	82,37%	82,37%

Sous-préfecture d'Argenteuil

- **Principaux ratios**

Ces indicateurs ont pour objectifs d'accroître la transparence et l'information des citoyens. Ils permettent de comparer la situation de la Commune avec celle d'autres villes de même strate démographique et d'en mesurer l'évolution dans le temps.

Cependant, ils doivent être interprétés avec prudence. En effet, la situation de deux communes avec le même nombre d'habitants peut être très différente en fonction du mode de gestion des services municipaux ou de sa situation géographique.

Il est à noter concernant l'année 2020, la légère baisse des ratios des dépenses réelles en fonctionnement et en investissement qui est liée à la crise sanitaire due au COVID 19. En effet, les services municipaux ont fonctionné au ralenti pendant les 3 mois de confinement et un grand nombre d'activités municipales ont dûes être annulées ou reportées en 2021 compte tenu des circonstances sanitaires (sorties, voyages des séniors, festivités...).

RATIOS	COMMUNE		Moyennes nationales de la strate 2019	Définitions (articles R2313-1 et R2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)
	B.P. 2020	C.A. 2020		
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 247,15	1 160,51	1 037	Les dépenses réelles de fonctionnement rapportées au nombre d'habitants, permettent de donner une image globale du service rendu par la commune à ses habitants.
2 - Produit des impositions directes / population	524,49	527,71	500	Ce ratio permet de mesurer la " richesse fiscale" de la commune, c'est-à-dire le produit de la fiscalité directe locale, en provenance des 3 taxes : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti.
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 318,93	1416,43	1 182	Les recettes de fonctionnement sont les ressources courantes de la commune. C'est un aperçu de la dimension financière de la commune.
4 - Dépenses d'équipement brut / population	291,01	197,39	370	Ce ratio évalue l'investissement réalisé par la commune dans les infrastructures dédiées aux habitants. Il s'agit des dépenses liées à l'achat de terrain, à la construction de bâtiments, à l'aménagement des locaux et à l'achat de matériel.
5 - Encours de la dette / population	560,65	521, 48	828	L'encours de la dette représente le volume global des emprunts qui reste à rembourser par la commune. Ce ratio permet de mesurer le niveau d'endettement de la collectivité.
6 - Dotation globale de fonctionnement / population	60,65	60,65	152	La Dotation Globale de Fonctionnement est le principal concours de l'Etat aux communes. C'est donc la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité